

TPIR/Militaires I – Paris craint pour la sécurité de ses officiers appelés à témoigner devant le TPIR

Hirondelle, 13 décembre 2006

Agence Hirondelle d'information, de documentation et de formation, Arusha (Tanzanie) : News 13.12.06 TPIR/MILITAIRES I – PARIS CRAINT POUR LA SECURITE DE SES OFFICIERS APPELES A TEMOIGNER DEVANT LE TPIR Arusha, 12 décembre 2006 (FH) – Un avocat de la défense au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), Me Paul Skolnik, a déclaré mardi à l'audience que Paris craignait pour la sécurité des trois officiers français appelés à témoigner devant ce tribunal. Me Skolnik (Canada) est le conseil principal du général de brigade Gratien Kabiligi, ancien responsable des opérations militaires à l'état-major de l'armée. Alors qu'il a cité trois anciens responsables de l'opération Turquoise à témoigner, il a annoncé à la chambre qu'après la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Rwanda le mois dernier, Paris ne voulait pas que les trois militaires en question se déplacent pour venir au siège du TPIR à Arusha, en Tanzanie. En conséquence, l'avocat a demandé à la chambre d'autoriser que ces témoins de la défense de Kabiligi déposent en vidéo-conférence depuis La Haye. Le représentant du procureur, Drew White, a exprimé son opposition, expliquant que le tribunal n'est pas régi par le Rwanda et que la France est tenue de coopérer. Les juges n'ont pas encore rendu leur décision. Le 1er décembre, la même chambre avait entendu un autre officier français en vidéo-conférence depuis La Haye. L'audition, la première d'un militaire français devant le TPIR, s'était déroulée entièrement à huis clos. Kabiligi est poursuivi dans le procès dit « Militaires I » avec trois autres officiers dont l'ex-directeur de cabinet au ministère de la Défense, le colonel Théoneste Bago-

sora accusé d'être « le cerveau » du génocide. Lors de cette audience, le conseil principal français de Bago-sora, Raphaël Constant a rappelé à la chambre qu'il se trouvait « dans l'incertitude » concernant l'éventuel témoignage du ministre rwandais de la Défense, le général Marcel Gatsinzi. Chef d'état-major intérimaire de l'armée rwandaise pendant les 10 premiers jours du génocide, le général Gatsinzi a été cité à comparaître à la demande de la défense de Bago-sora. Le porte-parole et greffier adjoint du TPIR affirme, sans plus de détail, avoir discuté avec les autorités rwandaises des modalités du témoignage de Gatsinzi. Ouvert en avril 2002, ce procès tire à sa fin. Celle-ci était prévue pour la mi-décembre mais elle devrait être reportée d'un mois. Après que Kabiligi, contrairement à ses co-accusés, ait renoncé à témoigner pour sa propre défense, les témoignages des trois français et du ministre rwandais devraient être les derniers. ER/PB/GF © Agence Hirondelle